



Avignon, le 17 mars 2020

A Monsieur le Directeur des Finances Publiques de Vaucluse,

La crise liée à la propagation du coronavirus prend de plus en plus d'ampleur.

Les préconisations du gouvernement sont assez claires : distanciation sociale, division par 10 du nombre moyen de contacts (50 habituellement) de chaque individu, restriction de circulation. A l'évidence, les PCA déclinés dans les services ne tiennent aucun compte de ces éléments, les missions prioritaires exigeant, selon de nombreuses directions, le maintien de TOUS les agents, modulo les agents empêchés ou les télétravailleurs, occasionnels ou sous convention.

Or, nous constatons une différence entre les directives énoncées par le gouvernement et reprises par le Directeur Général(DG) lors de ses échanges avec les organisations syndicales nationales et les premières mesures connues mises en œuvre à la DDFiP de Vaucluse.

Ainsi, les missions que M. Fournel déclare prioritaires sont les suivantes :

« Nos missions sont essentielles. Permettre pendant cette période d'encaisser des recettes et de payer la dépense publique (achats, paye, pensions), en traitant vite et bien les demandes de remboursements ou de reports d'impôts, est absolument fondamental.

J'ai demandé à vos directeurs de subordonner notre activité à ces objectifs qui doivent être connus et partagés. » (ULYSSE 17 mars 2020)

Ce qui nous revient de plusieurs services, c'est que l'ensemble des agents y est considéré comme effectuant des missions de niveau 1. Ceci est une interprétation trop large des principes posés par le DG. Il est inutile et même dangereux d'aller faire travailler des agents qualifiés « non prioritaires» en les mettant inutilement en danger.

Cette situation n'est pas acceptable !!

La notion doit ici être appréciée au plus strict dans cette période de crise majeure et il est nécessaire partout que les équipes maintenues au travail soient calibrées pour permettre cette distanciation. Les mesures d'hygiène (gestes barrière) doivent être respectées partout ! Si ce n'est pas le cas, nous invitons les agents à mettre en œuvre leur droit de retrait !

Concernant les restrictions de circulation qui entrent en vigueur à compter de midi aujourd'hui, TOUS les agents "réquisitionnés" devront être munis d'une attestation de l'employeur pour circuler.

Tant qu'on est n'est pas muni de l'attestation de circulation délivrée par notre employeur, nous demandons aux agents de rester chez eux.

La continuité du service public, dans une période où les préoccupations des administrés seront sans doute autres que celles relatives à la fiscalité, au moins pour la plupart des particuliers, ne requiert pas la présence de tous les agents positionnés sur des missions prioritaires. **En tout état de cause, cette continuité ne doit pas mettre les personnels de la DGFIP en "danger" et en infraction vis-à-vis des mesures gouvernementales.**